



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Les Infos du Municipal
26 mai 2023

SYMBOLE COMMEMORATIF BERNOIS

En étroite collaboration avec les communes, les instances scolaires, les organisations religieuses et en concertation avec les personnes concernées ainsi que les victimes, le canton de Berne revient sur cette sombre page de l'histoire suisse qui a vu la mise en place de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux. À travers cinq volets, le projet aborde un chapitre douloureux du passé récent de la Suisse tout en regardant vers l'avenir, afin que de telles injustices ne puissent plus jamais se reproduire.

Aujourd'hui, celles et ceux qui ont été placés dans des foyers ou des maisons de placement alors qu'elles et ils n'étaient encore que des enfants – notamment des enfants de gens du voyage – ainsi que les victimes d'internement administratif, de traitements psychiatriques, de stérilisation forcée ou d'adoption forcée sont encore plus de 2000 à habiter dans le canton de Berne. Des dizaines de milliers de personnes, dont le destin ne figure dans aucune chronique et dont les souffrances ont été ostracisées, sont déjà mortes. Les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux aux XIX^e et XX^e siècles, qui avaient dans le collimateur une multitude de personnes, constituent un chapitre particulièrement noir de l'histoire suisse récente.

Comme au marché aux esclaves

Dans *Le Miroir des paysans*, paru en 1837, Jeremias Gotthelf dépeint pour la première fois de manière saisissante comment des garçons et des filles de six, sept ou huit ans étaient mis en vente, tels des chèvres et des moutons : "On se croyait presque à un jour de marché. On allait et venait, on examinait de la tête aux pieds les enfants qui se tenaient là, pleurant ou ahuris, on considérait leurs petits paquets de hardes qu'on ouvrait même pour tâter leurs effets pièce après pièce ; on s'informait, on évaluait tout comme lors d'un marché".

Berne, un canton rural marqué par la pauvreté

L'un des facteurs à l'origine de la généralisation du placement forcé d'enfants dans le canton de Berne pendant plus d'un siècle est que la société de l'époque était très pauvre et marquée par la ruralité. Les filles et les garçons issus de familles nombreuses, se trouvant parfois dans un dénuement total, et que les communes étaient tenues de prendre en charge financièrement depuis la Réforme, se voyaient contraints de travailler et d'aider à la maison et à la ferme, partout où le travail quotidien ne pouvait se faire sans l'aide de domestiques et de servantes. La mise à contribution de très jeunes enfants ne semblait pas poser particulièrement problème. Du point de vue des autorités, cette pratique présentait même l'avantage de faire d'une pierre deux coups.

Des traumatismes durables

Les personnes concernées n'ont pas toutes subi d'abominables souffrances et injustices. Pourtant, la grande majorité des filles et des garçons placés ont gardé de cette époque un traumatisme durable : mépris, exclusion, exploitation, exposition à l'arbitraire, atteinte massive à leur intégrité physique et psychique, voire agressions sexuelles graves. Sans compter le sentiment d'abandon, le déracinement brusque et imprévisible, la solitude et la détresse profonde que peut ressentir un enfant, ainsi que les répercussions terribles sur sa vie, même s'il est placé dans un environnement plus ou moins digne.

Entre l'indifférence et le sentiment de ne pas savoir comment faire face

Les autorités organisatrices, les offices de placement, les autorités de tutelle et les familles d'accueil étaient souvent complètement dépassés par le système des placements, et plus tard par le placement dans des foyers et dans des couvents ou par la prise en charge de jeunes femmes en particulier dans les centres de détention, en l'absence de tout jugement. Il s'agissait d'une indifférence que l'on a peine à comprendre aujourd'hui, d'un désintérêt peut être dû à la honte dans certains cas, mais qui souvent était surtout gouverné par une logique de profit économique, au point d'abandonner à leur sort le corps et l'âme de jeunes gens.

Des pionnières et pionniers sur le terrain du travail de mémoire

C'est grâce à l'engagement incessant de bon nombre de victimes que ce sombre chapitre de l'histoire suisse a pu être exposé au grand jour, au cours de ces 25 dernières années. En effet, des personnes courageuses et résolues se sont emparées de leur histoire pour susciter l'attention, la sympathie et la solidarité, au rang desquelles cinq femmes et hommes qui collaborent au Symbole commémoratif bernois en tant qu'expertes et experts au sein d'un comité consultatif. Elles et ils se nomment Ursula Biondi, Uschi Waser, Hene Kräuchi, Fred Ryter et Christian Studer.

La Municipalité de La Neuveville, solidaire envers toutes ces personnes qui ont subi cette terrible et douloureuse injustice, va participer au Symbole commémoratif en installant une exposition temporaire. Celle-ci sera visible du 15 juin 2023 au 4 juillet 2023 à l'Office du tourisme de La Neuveville.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 61



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 24 juin 2023
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 17 décembre 2022
3. Comptes 2022
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois
Claude Evard



Pour vous – chez vous

AIDE ET SOINS A DOMICILE

SMAD
La Neuveville - Plateau de Diesse

CONVOCAZIONE

Assemblée générale ordinaire
Mardi 13 juin 2023 à 18h30
Salle de paroisse catholique
Mornets 15, 2520 La Neuveville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. PV de l'assemblée générale du 21 juin 2022
3. Rapports d'activités
4. Démissions – Nominations
5. Finances
6. Approbation
7. Cotisation annuelle 2024
8. Statuts
9. Divers

Une agape sera offerte à la suite de l'assemblée.

Merci de votre présence.

La Neuveville, mai 2023

L'assemblée est ouverte à tous avec droit de vote aux membres cotisants. Les comptes et les statuts peuvent être consultés au secrétariat sur rendez-vous ; Téléphone : 032 751 40 61.

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15 / Ces deux services sont payants !



Syndicat de communes
Service des eaux TLN

Invitation à l'assemblée des délégués du
Syndicat de communes - Service des eaux TLN

Judi, 29 juin 2023 à 18h30, au Musée de la
Vigne du Lac de Biemme "Le Fornel",
Bielstrasse 66, 2514 Gléresse, salle au 1^{er} étage

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 01.12.2022
2. Bouclement annuel des comptes 2022 – Approbation
3. Approbation du règlement d'indemnisation relatif au règlement du personnel révisé
4. Informations
5. Divers

Syndicat de communes - Service des eaux TLN

Paroisse réformée de La Neuveville

**ACTIVITÉS PARENTS-ENFANTS
DE 3 À 5 ANS**

Faire un bricolage sympa avec des graines, écouter une histoire de la bible, découvrir le superbe Kamishibai de Catherine Louis et finir par un goûter sur l'herbe si le temps le permet. Est-ce un programme qui pourrait tenter vos graines de curieux/se ? Alors vous êtes les bienvenus ensemble jeudi 15 juin à 14h à la Maison de paroisse (Ch. de la Raisse 3).

La paroisse réformée de la Neuveville organise cet après-midi qui durera jusqu'à 16h environ et nécessite une inscription jusqu'au 10 juin. Le prix est de CHF 5.- par famille. Les frères et sœurs sont bienvenus. Les grands-parents ou un adulte de confiance peuvent remplacer les parents. Il n'est pas nécessaire d'être paroissien pour s'inscrire.

Nous nous réjouissons beaucoup de cet après-midi convivial avec vous.

Inscription à retourner ou à glisser dans la boîte aux lettres ou dans la boîte mail : Secrétariat de la paroisse réformée, Grand Rue 13, 2520 La Neuveville, info@paref2520.ch jusqu'au 10 juin, dernier délai! Informations complémentaires au secrétariat au 032 751 10 35 lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h30-11h30

Nom et prénom du parent

Prénom/s du/des enfant/s

Numéros de tél. :

E-mail :

Remarques :

Date :

Signature d'un représentant légal

Avis de construction

Requérants : M. Mikael Viglino et Mme Stéphanie Donzé, route du Château 40, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Atelieracarchitectes SA, rue du Château 17, 2034 Pesoux

Projet : Construction d'une piscine à débordement, à la route du Château 40, sur la parcelle no 590, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 26 mai 2023 au 26 juin 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 26 mai 2023
Municipalité de La Neuveville

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
LA NEUVEVILLE**

Assemblée générale annuelle

Mardi 13 juin 2023 à 19h00
Au Café-théâtre de La Tour de Rive
à La Neuveville

Ordre du jour :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2022
3. Rapport du président
4. Comptes 2022
5. Budget 2023 et cotisation annuelle
6. Programme d'activités 2023
7. Démission et élection au comité
8. Admission des nouveaux membres
9. Divers

Merci de nous **confirmer votre présence** en indiquant le nombre de personnes, **jusqu'au 6 juin 2023**, soit par mail marion.sanger@gmail.com soit par tél. 032 338 19 25 (répondeur).

**Parler pour
se libérer**

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch



Commune de Nods

Quinzaine culturelle à Nods



Vendredi 2 juin 2023

19h00

Spectacle de rue et fondue géante

Place du village



JEUX EN FORÊT

AU CANAPÉ FORESTIER DE NODS

31 MAI 2023

14H00 - 16H30
AU CANAPÉ FORESTIER



AVEC 4 HEURES
OFFERTS



ENFANTS DE 2H-7H
MAX. 20 ENFANTS

SUR INSCRIPTION 079.581.06.23



Compte donateurs: 30-882-0
liguepulmonaire.ch





HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Mai		
Samedi	27	8h00 - 12h00
Mercredi	31	8h00 - 12h00

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Mardi 27 juin 2023 à 20h00 heures
à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant :

- Ouverture de l'assemblée**
- Communication des arrêtés de compte suivants :**
 - Révision du plan d'affectation local PAL
 - Crédit d'étude pour un projet d'agrandissement et d'adaptation aux normes des handicapés de l'école de Nods
 - Agrandissement et adaptation aux normes des handicapés de l'école
 - Achat d'un nouveau tracteur
 - Remplacement du système de chauffage du Battoir
- Comptes 2022**
 - Présentation
 - Rapport de l'organe de vérification des comptes
- Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Approbation des comptes du Collège de District
- Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompier
- Approbation des comptes communaux
- 4. Approbation des modifications de l'annexe I du Règlement sur le statut du personnel et les traitements pour la Commune mixte de Nods**
 - Présentation
 - Approbation
- 5. Communications du Conseil communal**
- 6. Divers**

Remarque : Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet.

Nods / CL/cr, 26.05.2023

CONSEIL COMMUNAL

CONTROLES DU FEU BACTERIEN

Le nouveau droit en matière de santé des végétaux est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Il contient de nouvelles dispositions concernant le feu bactérien. **A partir de 2020, il ne sera plus obligatoire de signaler ni de combattre cet organisme, sauf en Valais.** Il ne sera donc quasiment plus possible d'affecter des moyens financiers à la surveillance du feu bactérien et à la lutte contre ce dernier. En effet, nous avons appris à gérer le feu bactérien au fil des années et la Confédération doit désormais utiliser les moyens disponibles pour lutter en priorité

AVIS MORTUAIRE

Les membres de la Société de Tir de Campagne de Nods ont la tristesse de faire part du décès de

**Monsieur
Claude Lehnerr**

Claude avait à cœur de rendre de précieux et nombreux services à notre Société.

Il a assumé la gestion de la cantine du stand de tir durant 11 ans.

Nous avons eu la chance et l'honneur de côtoyer un ami fidèle qui a œuvré avec force et générosité.

Claude, ta présence nous manque déjà.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille.

contre les nouveaux organismes de quarantaine.

Concrètement, cela signifie qu'il n'y aura plus de contrôle systématique. L'accent est davantage mis sur la responsabilité individuelle de chacun. Quiconque possède des plantes hôtes dans des "zones à faible prévalence" doit vérifier au moins une fois par an (de préférence en été) si ses plantes hôtes sont contaminées par le feu bactérien.

Plantes interdites: les interdictions cantonales de planter certaines plantes ont été levées avec l'introduction des nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2020. Celles ordonnées par la Confédération pour les Cotoneaster et les Photinia (P. davidiana et P. nussia) restent en vigueur.

Néanmoins, malgré le changement de régime de contrôle, le feu demeure une maladie bactérienne dangereuse. Nous vous demandons de vérifier vos plantes hôtes vous-même.

Vous trouverez des informations sous:

www.feuerbranch.ch.

Administration communale

HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

Heures de repos

Art. 38

¹ De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

² De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.

³ Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

⁴ Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

⁵ Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

Art. 23

¹ Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

ADMINISTRATION COMMUNALE

PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne **les bâtiments protégés**, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Le fait qu'un projet ne nécessite pas de permis de construire ne signifie pas automatiquement qu'il ne requiert aucune autre autorisation. De fait les travaux d'isolation thermique extérieure ou intérieure nécessitent une autorisation de l'inspecteur de l'énergie.

De même, les poulaillers ou enclos à volaille ne peuvent souvent pas être construits sans autre, veuillez vous informer à l'administration.

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

9 et 10 juin 2023

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**VOTE PAR CORRESPONDANCE : INSTRUCTIONS**

Les consignes suivantes ne s'appliquent qu'au vote par correspondance. Veuillez à utiliser correctement votre matériel de vote pour que votre vote soit valable et que votre voix compte !
Le vote aux urnes ne subit aucun changement.

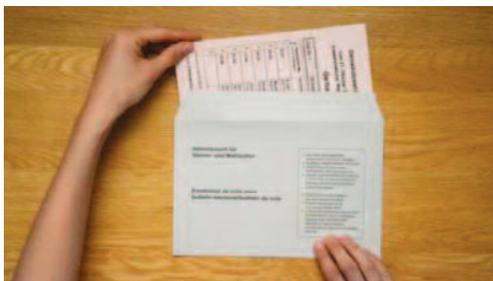


- Pour ouvrir l'enveloppe, retirer **au dos** la bande striée de droite à gauche.

- Retirer la carte de légitimation ainsi que le matériel de vote.



- En cas de vote par correspondance: signer la carte de légitimation au verso et compléter au besoin l'adresse de retour.



- Introduire les bulletins complétés **non pliés** dans l'**enveloppe de vote** séparée. Coller et fermer l'enveloppe de vote.



- Introduire conjointement l'enveloppe de vote ainsi que la carte de légitimation dans l'enveloppe réponse.

- **Attention** : la carte de légitimation doit être introduite dans l'enveloppe dans le sens des flèches (le sens des flèches sur la carte de légitimation doit correspondre à celui de l'enveloppe de vote).



- Vérifier si l'adresse du bureau électoral apparaît dans la fenêtre. L'enveloppe est à l'envers pour que La Poste puisse apposer un code dans la partie inférieure libre lors du traitement mécanique.

- Humidifier la partie encollée du rabat et fermer. Remettre l'enveloppe à temps à La Poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de la commune (voir indications figurant sur l'enveloppe de vote).

**NULLITÉ DU VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Nous vous rappelons que le vote par correspondance est nul si le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée. Le bulletin doit être placé dans la "petite enveloppe" qui elle-même doit ensuite être introduite, avec la carte de légitimation signée, dans l'enveloppe-réponse officielle (grande enveloppe à fenêtre).

Pour les personnes qui déposent uniquement la "petite enveloppe" réservée au bulletin, le vote par correspondance sera nul !



Le vote est également nul si la carte de légitimation n'est pas signée.

Administration communale

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALE DU 18 JUI 2023

Les électeurs et électrices de Nods sont convoqués aux urnes le dimanche 18 juin prochain pour se prononcer sur les objets suivants :

Votations fédérales

1. Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises) (FF 2022 3216)

2. Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) (FF 2022 2403)

3. Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (RO 2022 817)

Votation cantonale

1. Modification de la Constitution cantonale (ajustements des freins à l'endettement)

2. Initiative populaire "Pour un congé parental cantonal"

Nous vous rappelons, que les ayants-droit au vote peuvent déposer leur vote par correspondance dans la boîte aux lettres jusqu'à 09.45 h le dimanche de la votation.

Passé ce délai, seul le vote aux urnes le jour de la votation ou de l'élection, de 10h00 à 11h00, est possible.

Commune Mixte de Nods

EASYVOTE POUR LES JEUNES CITOYENS ET LES MOINS JEUNES !

Dans le but de sensibiliser davantage de jeunes à voter, le site www.easyvote.ch vous procure des explications, des vidéos sur les différentes votations fédérales. Vous y trouverez également des explications sur les mécanismes du vote. Des informations pour les prochaines votations sont d'ores et déjà disponibles. Allez donc y jeter un œil !

Administration communale

VOTATIONS DU 18 JUI 2023 COMPOSITION DES BUREAUX**Bureau de vote et de dépouillement**

Présidence : Matthieu Klinger
Membres : Claude Alain Rollier
Fabienne Rollier
Georges André Rollier
Marilyne Rollier

Membres suppléants : Yasmine Rollier
Patrik Rollier

Administration Claudine Leisi

CONSEIL COMMUNAL

Fête nationale 2023

Vivre la soirée du 1^{er} août différemment dans le cadre d'une chorale éphémère

Vous souhaitez participer activement à la soirée du 1^{er} août ? En partenariat avec Angela Valazza, nous vous proposons de rejoindre les rangs d'une chorale éphémère qui sera mise sur pied à cette occasion.

Inutile d'avoir un talent particulier pour l'intégrer, il vous suffit simplement d'aimer chanter et d'être disponible pour quatre soirées de répétition. L'objectif, en plus de se faire plaisir, est d'interpréter 3 ou 4 chansons, dont l'Hymne national, à l'occasion des festivités du 1^{er} août qui seront célébrées sur la Place du Village à Nods.

Inscriptions : chorale2023nods@gmail.com

Conseil communal de Nods

14.06./28.06./05.07./31.07.2023 19h30-20h30
Local de répétition de la fanfare (Ancienne Ecole)

DONNER LE SANG SAUVER DES VIES

transfusion.ch



Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-			
Lundi	29.05.2023		Lundi de Pentecôte
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 1^{er} trimestre 2023



Stationnements

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
- Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

3 juin, 17 juin

L'administration communale



FERMETURE DE L'ADMINISTRATION A PENTECÔTE

En raison de Pentecôte, l'administration sera fermée le **lundi 29 mai 2023**. En cas d'urgence uniquement, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

La déchetterie de Diesse, quant à elle, sera aussi fermée ce jour-là.

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE CONVOCATION

à l'Assemblée communale du 21 juin 2023
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du compte 2022 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse

- Présentation du compte arrêté au 31.12.2022
- Approbation du compte 2022 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse

2. Approbation du compte 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- Présentation du compte arrêté au 31.12.2022
- Approbation du compte 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2022 du Collège de district de La Neuveville

- Présentation du compte arrêté au 31.12.2022
- Approbation du compte 2022 du Collège de district de La Neuveville

4. Présentation des comptes communaux 2022

- Introduction

5. Approbation du compte 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

- Présentation du compte arrêté au 31.12.2022
- Présentation des arrêtés de compte
- Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
- Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2022
- Approbation du compte 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

8. Informations du Conseil communal

9. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet - http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 19 mai 2023

FÊTE NATIONALE DU 1^{er} AOÛT 2023 À PRÊLES

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine Fête nationale qui aura lieu le mardi 1^{er} août 2023 à Prêles, à la halle polyvalente, le Conseil communal souhaite s'associer les services de toute société

locale qui serait intéressée à s'investir pour le rayonnement de la célébration nationale, notamment dans la mise en place et la gestion de la cantine.

Les sociétés séduites par cette perspective voudront bien s'adresser, d'ici au 16 juin 2023, à l'Administration communale (soit par téléphone au 032 315 70 70, soit par courriel à melanie.kiener@leplateaudediesse.ch, soit par courrier à l'adresse La Chaîne 2, 2515 Prêles). Nous nous tenons bien entendu à leur entière disposition pour de plus amples renseignements.

L'administration communale

Dépôt public

Modification du plan d'affectation local (PAL) et procédure de constatation de la nature forestière au sens de l'art. 10 al. 2 de la Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFO)

Le conseil communal de la commune mixte de Plateau de Diesse dépose publiquement, en application de l'article 60 de la loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions (LC), la modification du plan d'affectation local (PAL) avec constatation de la nature forestière conformément à l'article 4 de la loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts (LCFo ; RSB 921.11) et à l'article 2 de l'ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts (OCFo ; RSB 921.111).

Le dossier est composé des documents suivants :

- Plan d'affectation des zones avec constatation de la limite forestière
- Plan d'affectation général
- Plan des zones de protection de la nature et du paysage
- Règlement communal des constructions
- Rapport explicatif au sens de l'art. 47 OAT avec annexes

Les documents ci-dessus sont déposés publiquement pendant 30 jours, du 26 mai 2023 au 25 juin 2023 inclus. Ils peuvent être consultés auprès de l'administration communale aux heures de bureau usuelles et sur le site internet de la commune.

Les oppositions ou les déclarations de réserve de droit, écrites et motivées, doivent être adressées au secrétariat communal pendant la durée du dépôt public.

Prêles, le 26 mai 2023

Le Conseil communal

VOTATIONS ET ÉLECTIONS VALIDITÉ DE VOS VOTES

Afin que votre vote soit valable, nous devons vous rappeler les règles suivantes :

- Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.
- Seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins. Si votre enveloppe à fenêtre devait s'être déchirée lors de l'ouverture, vous pouvez sans autre appeler le bureau communal pour qu'il vous en envoie une nouvelle.
- Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces dispositions, afin que nous puissions prendre votre vote en considération.

L'administration communale



ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours les postes de :

Assistant/E socio-éducatif/ve ASE et/ou éducateur/trice de l'enfance/social/E EDE/EDS (ES)

Ou formation jugée équivalente
(Plusieurs postes entre 40 et 80%)

Entrée en fonction :

- 1^{er} août 2023 ou à convenir

Notre structure :

- Cadre de travail chaleureux
- Structure privilégiant les activités extérieures (pédagogie forêt/ferme)

Mission :

- Assumer l'accueil et la prise en charge d'un groupe d'enfants âgés de 4 à 12 ans sur les plans physiques, cognitifs et affectifs.
- Concevoir, organiser, animer des situations de vie, tout en respectant et en soutenant le développement et les apprentissages de l'enfant.
- Établir et développer une relation de partenariat avec les parents et les familles.
- Être sensibilisé à différentes approches pédagogiques et faire évoluer le projet pédagogique de la structure.
- Participer aux séances d'équipe et aux projets en découlant (spectacles, sorties, sport,).
- Assurer au quotidien la gestion du travail éducatif et administratif.

Profil :

- Titulaire d'un CFC d'ASE) ou EDE es, EDS es, ou titre jugé équivalent
- Aisance dans la relation directe et continue avec des groupes d'enfants de 4 à 12 ans
- Esprit d'initiative et motivation à initier des projets (lien avec la nature)
- Excellente aptitude à travailler seul/e ou en équipe
- Humour, créativité, écoute, patience et sens du jeu
- Résistance physique ; équilibre affectif et psychique ; flexibilité
- Maîtrise d'un instrument, plaisir de chanter (un plus)
- Permis de conduire et véhicule à disposition (un plus)

Lieu d'activité :

- Ecole à journée continue du Plateau de Diesse à Prêles (BE) (déménagement en août 2023)

Renseignements :

Florine Némitz, Directrice de l'EJC,
tél. 078 882 94 92, direction@ejcplateau.ch

Merci d'envoyer votre candidature complète par voie électronique à : direction@ejcplateau.ch, jusqu'au 7 juin 2023. Les personnes retenues par dossier participeront à une journée "découverte" dans la semaine du 12 au 16 juin 2023.

Lamboing, le 18 mai 2023

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons aux propriétaires de logements qu'ils ont l'obligation d'annoncer leurs logements vacants au 1^{er} juin 2020 à l'administration communale.

Merci donc de bien vouloir faire votre annonce jusqu'au 1^{er} juin 2023 au plus tard par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration communale

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Mercredi 14 juin 2023 - Rendez-vous à 16h00

Battoir de Diesse

Lors de cette rencontre, nous fêterons tous nos jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus, de la Commune mixte de Plateau de Diesse. A cette occasion, nous aimerions partager avec vous un moment d'amitié et de convivialité.

Pour cette cérémonie, **que vous soyez jubilaire ou non, vous devez vous inscrire jusqu'au jeudi 08 juin 2023.**

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois d'avril et mai.

Cérémonie des jubilaires du 14 juin 2023 au Battoir de Diesse

(Inscription obligatoire pour tous)

Nom: Nombre de personnes:

Prénom: Localité:

Transport: NON OUI No de tél.

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au jeudi 08 juin 2023

Avis de construction

Requérant : M. Hervé Guillaume, Route de Nods 1, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Hervé Guillaume, Diesse

Propriétaire foncier : M. Hervé Guillaume, Diesse

Projet : Création de places de stationnement, parcelle no 2229, Route de Nods 1, village de Diesse

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 19 mai au 18 juin 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 19 mai 2023 Secrétariat communal

doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 19 mai 2023 Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Richard Bangenter, Chenaux 3, 2517 Diesse

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaire foncier : M. Richard Bangenter, Diesse

Projet : Aménagement d'une place de parc en pavés filtrants, parcelles nos 2432 et 2413, Chenaux 3, village de Diesse

Zone : PQ Fin de Chenaux

Dérogation : à l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 19 mai au 18 juin 2023. Les oppositions dûment motivées



2023 Stand de tir Diesse

Mardi 30 mai 18h00 à 19h30

Samedi 3 juin 14h00 à 18h00

Dimanche 4 juin 9h00 à 11h30

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



Le Plat'Ô

Elle est enfin prête, rénovée, toute pimpante !!

La commune mixte de Plateau de Diesse ainsi que Les amies du Plat'Ô ont le plaisir de vous convier à l'inauguration officielle de l'ancienne cabane du tennis à Prêles, renommée Le Plat'Ô, qui se tiendra le vendredi 2 juin dès 18h00 et jusqu'à 20h00. Vous pourrez ainsi visiter les locaux rénovés et partager un apéro.

Le Plat'Ô sera en location dès le 3 juin, pour vos fêtes de famille, anniversaires, célébrations, conférences, ateliers, cours, etc.

Toutes les informations seront dès le 1^{er} juin sur le site internet de la commune mixte de Plateau de Diesse.

On se réjouit de vous y accueillir.



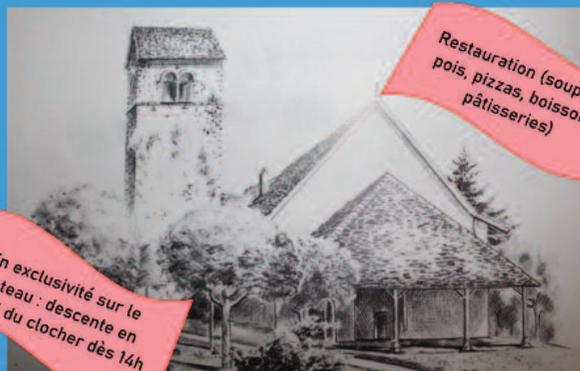
SOIRÉE CONCERT / PIZZA



Les fanfares du plateau de Diesse ont le plaisir de vous inviter pour une soirée pizza / concert le 31 mai 2023 à partir de 18h30 à la cantine à Lamboing.

FETE AUTOUR DU CLOCHER DE DIESSE

Samedi 3 juin 2023 de 11h à 17h*



Restauration (soupe au pois, pizzas, pâtisseries, boissons)

En exclusivité sur le plateau : descente en rappel du clocher dès 14h

Déroulement de la fête:

- 11h00-11h45 Ouverture de la Fête avec la visite guidée de l'église (5.-CHF par adulte, gratuit pour les enfants)
- 11h00-14h00 Bricolages surprises pour les enfants à La Maison de paroisse
- 11h30-14h00 Restauration - soupe au pois, pizza, pâtisseries, boissons
- 13h30-14h30 Chasse au trésor à l'église pour les enfants
- 14h00-15h30 Descente en rappel du clocher, organisée par le Club Alpin (dès 10 ans)
- 15h30-16h30 Découverte de l'orgue avec Sven Müller
- 16h30 Clôture de la fête par un concert d'orgue (collecte)



*Cejour-là à Nods : Marché du terroir

Plus d'information sur www.parefdiesse.ch et



Atelier

Construction d'une spirale de plantes aromatiques

Sa 27 mai de 10h à 16h
Prêles, 50 CHF/foyer



Inscription 079 699 42 18 ou www.plateau-vivant.ch/agenda/

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 26 mai

10h culte à Mon Repos et 10h45 culte à Montagu
16h30, rencontre des enfants de la 2 à la 6H à la maison de paroisse

Dimanche 28 mai – Fête de la Pentecôte

10h, église Nods, culte de baptême et de confirmation
John Ebbutt et Stéphane Rouèche, pasteurs, avec les accompagnants

Mercredi 31 mai

10h, groupe de prière et de partage biblique à la salle Schwander

Samedi 3 juin

Graines de curieux : parcours botanique organisé pour les enfants par l'Office du Tourisme, avec arrêt pour visiter au secrétariat en compagnie de Catherine Louis l'exposition "Mémé Jardin"

Dimanche 4 juin

10h, culte à la Blanche église, avec le pasteur Ebbutt

A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23,
j.ebbutt@macquality.ch

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des

prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 28. Mai

10.15 Uhr, Kirche Twann: Pfingst-Gottesdienst mit Abendmahl. Mit Pfr. Peter von Salis und Stas Sagdeyev (Viola) sowie Karin Schneider (Orgel).

Pikettdienst :

29. April bis 2. Juli: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale à La Neuveville

Dimanche 28 mai, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption.

Assemblée de paroisse de La Neuveville – Plateau de Diesse

Lundi 12 juin à 20h à la salle de paroisse, Mornets 15, La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte de baptême et de confirmation

Dimanche 28 mai, 10h, église de Nods, après avoir vécu un très beau camp à Adelboden, les catéchumènes de Diesse, La Neuveville et Nods vivront leur culte de baptême et de confirmation orienté sur le thème: "Changer d'altitude"

Dimanche 4 juin

Culte à Diesse, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Fête autour du clocher

Samedi 3 juin, 11h-17h, la fête sera belle, le programme: visite historique de l'église, bricolage et chasse aux trésors pour les enfants, exposition, descente en rappel du clocher, découverte de l'orgue et concert. Voir article dans cette édition du Courrier

Course de la Solidarité

12^{ème} édition, vendredi 18 août, Prêles, infos :

www.coursedelasolidarite.ch

Service de voiture

9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Culte de confirmation des catéchumènes

Dimanche de Pentecôte, le 28 mai 2023 à 10h à Nods.

Dimanche 4 juin

10h, culte événement à Diesse.

Dimanche 11 juin

10h à La Neuveville, culte.

Mardi 13 juin

De 14h à 17h, rencontre des aînés: Rendez-vous à 14h au stand de Tir de Nods, partage convivial et goûter.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au

Instantané!

Sagesse et solidarité

Je me souviens d'une histoire, celle d'un groupe de personnes qui voulaient faire un long voyage. Pour cela chacun devait porter une partie du matériel. Le sac le plus lourd à porter était celui contenant le pain. La personne la plus âgée du groupe décida de prendre ce sac. Les autres ne comprenaient pas et trouvaient sa décision insensée. Pourtant au fur à et à mesure que le voyage avançait, le sac de pain se vidait et devenait plus léger. A la fin, tout le monde louait sa sagesse.

Ah la sagesse, cette capacité à faire les bons choix ! Elle se manifestera peut-être comme un élan joyeux vers une décision, ou une sorte de certitude d'avoir fait le bon choix même si cela ne paraît pas raisonnable. Elle est un vrai trésor à acquérir.

Il y a un domaine où je suis particulièrement touché par les fruits de la sagesse, c'est celui de la solidarité. Partout des personnes font le choix d'aider, de vivre la solidarité et la fraternité. Par exemple, jeudi 11 mai à Bienne, il y avait un événement pour lutter contre la pauvreté, événement mis en place par des dizaines d'associations, organisations et fondations. J'y vois le choix d'aimer son prochain, j'y vois une manifestation de la sagesse source de bonheur.

Yannick Salomon, théologien en pastorale

076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de

l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au

vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de

14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée "Petites annonces"

présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités,

toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915.

et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril

au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Auditions des élèves de l'École de Musique du Jura bernois

Vendredi 26.05.2023 EMJB - récital d'Arthur Harsch

Mercredi 28.06.2023 EMJB - élèves de Nadia Gigandet



78 entraînements manqués.

55 week-ends passés à travailler.

1 nouveau médicament contre le cancer.

Vos dons nous permettent d'encourager des chercheurs engagés. CP 30-3090-1

recherche suisse contre le cancer

Pour que la guérison devienne la règle.